

Lecture analytique n°3 : le face-à-face entre les deux jeunes déserteurs et les notables (chapitre XVIII, p. 183 – 185)

Matziev sortit un de ses cigares. Mierck regarda sa montre et sifflota. Le maire resta debout, sans trop savoir quoi faire. Le juge lui fit un signe de la tête qu'il comprit comme étant l'ordre d'aller chercher les deux soldats et leurs gardiens. Ce qu'il fit.

5 Les pauvres types entrèrent dans la pièce où le bon feu leur redonna des couleurs. Le colonel dit aux gendarmes d'aller voir dehors s'il y était, ce qui fit rire Mierck. Les deux complices contemplèrent les pauvres gosses, longtemps. Je parle de gosses, parce qu'à peu d'années près, c'en étaient. L'un, Maurice Rifolon, vingt-deux ans, né à Melun, résidant à Paris, 15 rue des Amandiers, dans le 20^e arrondissement, ouvrier typographe. L'autre, Yann Le Floc, vingt ans, né à Plouzagen, village breton qu'il n'avait jamais quitté avant la guerre, garçon de ferme.

10 « Ce qui frappait, me dit le maire, plus tard, bien plus tard, c'est leurs différences. Le petit Breton baissait la tête. On voyait bien que la trouille l'habitait en entier. Tandis que l'autre, l'ouvrier, il la relevait et nous regardait droit dans les yeux, pas avec un sourire mais presque. À croire qu'il se foutait de nous, ou se foutait de tout. »

15 C'est le colonel qui commença la première salve :

« Vous savez pourquoi vous êtes ici ! » qu'il leur demande.

Rifolon le toise, ne répond pas. Le petit Breton lève un peu la tête, bredouille :

« Parce qu'on est partis, mon colonel, parce qu'on s'est sauvés... »

Alors là Mierck rentre dans le jeu :

20 « Parce que vous avez tué. »

Le petit Breton écarquille les yeux. Par contre, l'autre, Rifolon lance, l'air de rien :

« Bien sûr qu'on a tué, on est même venu nous chercher pour ça, pour tuer ceux d'en face qui nous ressemblent comme des frères, pour les tuer et pour qu'ils nous tuent, c'est des gens comme vous qui nous ont dit de le faire... »

25 Le petit Breton panique :

« Je sais pas bien moi si j'en ai tué, peut-être pas, peut-être que je les ai ratés, on n'y voit pas bien, et je sais pas tirer, même que mon caporal, il se fout de moi, "Le Floc, qu'il me dit, t'aurais même pas une vache dans un couloir !", alors c'est pas sûr, j'en ai peut-être pas tué ! »

30 Le colonel s'approche d'eux. Il tire une grande bouffée de son cigare. Il leur envoie la fumée dans les naseaux. Le petit tousse. L'autre ne moufte pas.

« C'est une fillette que vous avez tuée, une fillette de dix ans... »

Le petit bondit.

35 « Quoi ? quoi ? Quoi ? » Il paraît qu'il l'a répété au moins vingt fois, en faisant des bonds sur place, en se tortillant comme s'il avait le feu. Quant au typographe, il gardait toujours son calme et son fin sourire. C'est à lui que le juge s'adressa alors :

« Vous ne semblez pas surpris ? »

40 L'autre prit un temps pour répondre, regarda Mierck des pieds à la tête, et le colonel, et le maire me dit : « On aurait cru qu'il les soupesait des yeux et que ça l'amusait ! ». Enfin, il répond.

« Rien ne me surprend plus. Si vous aviez vu ce que j'ai vu, depuis des mois, vous sauriez que tout peut exister. » Joli comme phrase, non ? Et pan dans le nez du juge, qui commence à se cramoisir.

« Vous niez ? qu'il vocifère.

45 – J'avoue, répond tranquillement l'autre.

– Quoi ? hurle le petit en agrippant le col de son copain. T'es devenu fou, qu'est-ce que tu racontes, ne l'écoutez pas, moi je le connais pas, on est ensemble que depuis hier soir ! Je sais pas ce qu'il a fait moi, salaud, salaud, pourquoi tu fais ça, dis-leur, mais dis-

- leur ! »
- 50 Mierck le fait taire en le repoussant dans un coin du bureau, d'un air de dire, « Toi, on verra plus tard », et il revient à l'autre.
- « Tu avoues ?
- Tout ce que vous voulez..., dit l'autre toujours paisible.
 - Pour la petite ?
- 55 - Je l'ai tuée. C'est moi. Je l'ai vue. Je l'ai suivie. Je lui ai donné trois coups de couteau dans le dos.
- Non, tu l'as étranglée.
 - Oui, c'est vrai, je l'ai étranglée, avec ces mains-là, vous avez raison, je n'avais pas de couteau.
- 60 - Sur la berge du petit canal.
- Exactement.
 - Et tu l'as mise dans l'eau.
 - Oui.
 - Pourquoi tu as fait ça ?
- 65 - Parce que j'en avais envie...
- De la violer ?
 - Oui.
 - Mais elle ne l'a pas été.
 - Pas eu le temps. Il y a eu du bruit. Je suis parti en courant. »
- 70 Les répliques coulent comme au théâtre, c'est le maire qu'il le dit. L'ouvrier est bien droit, parle bien net. Le juge boit du petit-lait. On croirait que la scène a été répétée et millimétrée. Le petit Breton pleure, le visage plein de morve, en secouant les épaules et en tournant la tête de droite et de gauche, sans cesse. Matziev s'enveloppe dans la fumée de son cigare.

Composition :

- **circulaire** :
 - avec l'action de fumer le cigare qui ouvre le passage tout en terminant le repas (l. 1), le ponctue l. 30 : « Il tire une grande bouffée de son cigare. Il leur envoie la fumée dans les naseaux. » et le clôt (l. 74)
 - mais avec changement de temps (passé simple / présent de narration)
 - symbolique du cigare : privilège d'une classe sociale élevée (argent + prestige) + fumée qui permet d'enfumer l'adversaire, de brouiller les pistes + mépris (souffler dans la figure) + désinvolture à mettre en parallèle avec le geste de regarder sa montre du juge = cynisme des notables face à la détresse des jeunes hommes
 - avec la présence du maire qui ouvre le passage en allant chercher les déserteurs puis qui prend en charge le récit ligne 11 et le rappel de son récit rapporté ligne 70.
- **l. 1-14** : récit du début de la scène avec un double portrait des déserteurs :
 - par le narrateur l.4 à 10
 - par le maire (discours indirect) l. 11 à 15
 passage aux temps du récit classique : imparfait et passé simple
- **l. 16-69** = interrogatoire au discours direct et au présent d'énonciation + passage au présent de narration dans les incises
- **l. 70-74** = discours indirect du maire qui clôt la scène en décrivant une dernière fois les différents protagonistes mais en conservant le présent de narration.